DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

COMMUNE DE LE BRUSQUET

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2017

La séance est ouverte à 20 H 30 sous la Présidence de Monsieur Gilbert REINAUDO, Maire.

Présents : Mesdames SARRON / MARIANI
Messieurs REINAUDO / DUBUS / IAVARONE / PAU / ROSSSI / JACQUOT / GRAC

Excusés ayant donné pouvoir :
Madame Magali CORRIOL à Madame Anne SARRON
Madame Nolwenn PIN à Monsieur Laurent DUBUS
Madame Sophie LACORRE à Monsieur Gilbert REINAUDO
Monsieur Gilles OURTH à Monsieur Pierre ROSSI
Absente :
Madame Fabienne BERTHOLET
Secrétaire de séance : Monsieur Serge PAU

Etait également présente : Madame Camille BEE – Secrétaire Administrative

1. **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 20 novembre 2017 :**

Monsieur le Maire procède à la lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 20 novembre 2017. Monsieur le Maire précise qu'il a reçu un projet de bail pour la cession du fonds de commerce du Bistrot de Pays. Celui-ci ne semble pas pertinent sous cette forme, il faudra revoir la copie.
Approuvé à l'unanimité.

2. **Délibération : Mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)**

Monsieur Laurent DUBUS procède à la lecture de la délibération sur le RIFSEEP. Il précise qu'après avis positif du Comité Technique, il convient de délibérer sur ce procédé.

Il rappelle que le RIFSEEP est le nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique territoriale. C'est une prime basée sur le grade et la fonction des agents. Une grille a été réalisée avec un montant minimum de prime annuelle versée à l'agent.

Lors de maladie ordinaire et d'accident de service, cette prime suivra le sort du traitement.
Pendant les congés annuels et les congés pour maternité et paternité ou d'accueil de l'enfant ou pour adoption, cette indemnité sera maintenue intégralement.
En cas de congés de longue maladie, longue durée et grave maladie, le versement de la prime sera suspendu.

Il présente une autre prime ; le CIA (complément indemnitaire annuel) qui sera étudié ultérieurement et qui est une prime au mérite.
Approuvé à l'unanimité.

3. **Délibération : Décision modificative sur le budget principal 2017 :**

Monsieur le Maire propose de voter une décision modificative sur le budget principal 2017 concernant les salaires du mois de décembre 2017, sur le compte de rémunération du personnel :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6413 : Personnel non titulaire		14 100.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel		**14 100.00 €**
R 6419 : Remb. rémunérations de personnel		14 100.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges		**14 100.00 €**

Approuvé à l'unanimité.

4. **Délibération : Demande de subvention auprès de la Préfecture des AHP dans le cadre de la DETR 2018 pour l'acquisition de matériels informatiques et numériques pour l'école communale « Marcel ROUX » :**

Monsieur le Maire propose d'effectuer une demande de subvention auprès de la Préfecture des AHP dans le cadre de la DETR 2018, pour l'acquisition de matériels informatiques et numériques pour l'école communale « Marcel ROUX ».
Le montant total du projet est de 7.593,50 € HT.
Le montant de la subvention demandée est de 6.074,80 € (soit 80%).
Approuvé à l'unanimité.

5. **Délibération : Demande de subvention auprès de la Préfecture des AHP dans le cadre de la DETR 2018 pour des travaux d'aménagements énergétiques de locaux communaux comprenant la Mairie, l'école et la salle polyvalente :**

Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention auprès de la Préfecture des AHP dans le cadre de la DETR 2018, pour des travaux d'aménagements énergétiques de locaux communaux comprenant la Mairie, l'école et la salle polyvalente (avec installation de chauffages électriques énergivores et d'éclairage par des LED).
Le montant total du projet est de 33.240,99 € HT.
Le montant de la subvention demandée est de 19.944,59 € (soit 60%).
Monsieur Serge PAU précise qu'il faudra faire une étude sur l'intensité lumineuse à produire dans les bureaux, l'accueil et les salles de classe, afin de réaliser des travaux conformes aux normes.
Approuvé à l'unanimité.

6. **Délibération : Autorisation pour la signature d'une convention de servitude avec ENEDIS :**

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal qu'il convient de signer, avec ENEDIS, une convention de servitude, afin de les autoriser à enfouir des lignes électriques entre la bibliothèque municipale et le hangar communal, jusqu'à l'usine COSSALTER.
Approuvé à l'unanimité.

Questions diverses :

Délibération : autorisant le désherbage des livres de la bibliothèque municipale « Jean FERRAT » :

Monsieur le Maire indique qu'il convient de « désherber » la bibliothèque. C'est-à-dire qu'il faut éliminer certains ouvrages, à savoir :

- Les livres en mauvais état physique ou contenu manifestement obsolète : les ouvrages éliminés seront détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler,
- Nombre d'exemplaire trop important par rapport aux besoins : les ouvrages éliminés pour cette raison seront proposés à des institutions qui pourraient en avoir besoins, ou, à défaut, détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler,
- Formalités administratives : dans tous les cas, l'élimination des ouvrages sera mentionnée par un procès-verbal, et les documents annulés sur les registres d'inventaires.

Approuvé à l'unanimité.

Rendez-vous avec les services de la SATESE, et Cyril GIMENEZ, Responsable du Service Technique :

Les services de la SATESE proposent à la commune de mettre en place une aide pour la gestion de la station d'épuration. Monsieur le Maire propose de signer cette convention au sujet du suivi administratif et technique des rejets et de la gestion de la station d'épuration. En effet, les tâches qui incombent à celle-ci, sont de plus en plus pointues, et demandent des compétences que nous la commune n'a pas dans ses services. Il semble indispensable au regard de la loi, d'avoir des rapports réguliers notamment sur nos émission de rejets en eau traitées.

Cette aide comprend : 2 bilans 24 heures, la rédaction du cahier de tenu de la station d'épuration et une aide à la réalisation du bilan de fonctionnement.

Le coût de cette aide est d'environ 4.000 € HT par an.

Monsieur le Maire propose de signer cette convention d'aides, et il précise que c'est la SATESE qui est responsable juridiquement s'il devait y avoir un souci.

Approuvé à l'unanimité.

Nouvelle loi sur la qualité de l'air :

Monsieur le Maire indique qu'il sera mis en place au 1er janvier 2018, une loi sur la qualité de l'air, des locaux accueillants des enfants et du public. Des mesures d'air sont à réaliser dans les salles de l'école communale et la commune a l'obligation de faire réaliser des prélèvements d'air et de les faire analyser par un laboratoire compétent. Cette opération ne pourra être réalisée seulement par un bureau d'étude agréé.

La commune a demandé à Bureau Veritas d'établir un devis afin de réaliser un diagnostic de qualité de l'air. Ce devis est de 3.388 € HT.

Il ne convient pas de prendre une délibération pour le moment, mais cela sera voté ultérieurement.

- A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Serge PAU informe le conseil municipal de la réunion qui a eu lieu en mairie le jeudi 14 décembre 2017, au sujet de la zone IIAU secteur du Vignarès. En effet, les services de la DDT sont venus rencontrer la commune afin de mieux cerner notre projet de re-classification de cette zone. Monsieur Serge PAU rappelle que la Mairie a été sollicitée pour un projet de construction sur cette parcelle privée. Les représentants de la DDT recommandent à la

  Mairie de travailler sur l'ensemble de la zone IIAUB hachurée au PLU et de ne pas se contenter de la seule partie éventuellement constructible. La commune attend de la DDT une note précise sur ce sujet avant de retravailler une nouvelle présentation.

- Monsieur Gérard IAVARONE fait un point sur les travaux :

- Il indique que les travaux de confortement des trottoirs du pont de la Bléone sont terminés (travaux réalisés par la Ligue de l'Enseignement).
- Il précise que la commune envisage de faire réaliser les travaux de la future salle des associations (actuel local du comité des fêtes), également par la Ligue de l'Enseignement.
- Il précise que les devis pour la réalisation d'un pump-track sont trop onéreux et qu'ils ne correspondent pas aux souhaits de départ. Il était initialement prévu de réaliser sur cet emplacement, un circuit pour vélos adapté aux plus jeunes enfants, voir, aux débutants. Des travaux d'aménagement de cette zone seront donc réalisés par les agents communaux au printemps prochain.

- Madame Anne SARRON précise que le Conseil Municipal Jeunes n'a pas été renouvelé (faute de candidats).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures et 30 minutes.

Le Secrétaire de Séance,
Serge PAU.